

Foulées Du Large 2019 à QUIBERON

Règlement des épreuves

Règlement Général :

- La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme est appliquée.

1 – ORGANISATION

- QUIBERON SPORT NATURE organise 4 épreuves de course à pied sur route dans le cadre d'une **journée caritative au profit intégral de Tribu Cancer, à Quiberon, le Dimanche 21 Juillet 2019:**
 - deux courses, un 5 km à 10h00 et un 10 km à 11h00 (label FFA)
 - Une marche randonnée est proposé en parallèle et une animation type « course jeunes » en ouverture des compétitions à 09h30.

2 – ENGAGEMENT

- Les courses, de 1, 2 km (« Courses Jeunes ») , 5 et 10 km, « Les Foulées du Large » , sont ouvertes à toutes les personnes s'inscrivant dans le cadre des catégories définies au paragraphe 3.
- **Ni licence ni certificat médical ne sont exigés pour les « Courses Jeunes »** et elles n'ouvrent à aucun classement officiel. L'inscription des enfants est soumis en revanche à une autorisation parentale effectuée sur place au retrait des dossards.
- Les coureurs des courses de 5 km et 10 km doivent être en possession soit d'**une licence en cours de validité délivrée par une fédération (FFA ou FFTRI)**, soit d'un **certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an** et fournir celui-ci (ou sa photocopie) au moment du retrait du dossard. Il sera conservé par les organisateurs pendant un an conformément aux règlements en vigueur.
- L'autorisation parentale pour les mineurs est donnée par la signature du représentant légal sur le bulletin d'inscription, ou sur place au retrait du dossard.
- Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation sportive.
- Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

3 – INSCRIPTIONS

- Les inscriptions peuvent être faites par courrier postal, par internet ou sur place.
- Par courrier :
 - Elles doivent être rédigées sur un bulletin officiel édité par l'organisateur disponible dans les Offices de Tourisme de la Presqu'île ou téléchargeable sur le site internet de QSN (<http://quiberonsportnature.bzh/index.php/foulees-du-large/foulees-du-large-2019/>), ou sur le site internet d'inscription de Chronocourse (<http://www.sportinnovation.fr>)

accompagné des droits d'inscription et du **certificat médical ou de la licence**, et parvenir à l'adresse suivante :

FDL 2019 14 rue des Bruyères, 56170 QUIBERON, **avant le 21/07/19**.

- Tout bulletin incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé.

- Par internet :

- avec paiement sécurisé est possible sur le site : <http://www.sportinnovation.fr>

- **avant le 20/07/19 à 18h00**

- Sur Place , Place Hoche à Quiberon :

- Le 20 toute la journée et le 21 Juillet, avant les courses.

- **La limite d'inscription est fixée au 21 Juillet 2019 à 10h30.**

- Les droits d'inscription sont fixés à

- 8€ (10€ sur place) pour le **5 Km**

- 12€ (14€ sur place) pour le **10 Km**.

- 5€ pour les « **Courses Jeunes** » de **1 et 2 km**

- L'inscription n'est validée qu'accompagnée du paiement et de la copie de la licence ou du certificat médical (mention « autorisé à la course à pied en compétition ») sauf pour les « Courses Jeunes » ou l'autorisation parentale suffit.

- Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas à la compétition, le droit d'inscription ne sera pas remboursé, pour quelque motif que ce soit.

- Une inscription ne sera pas prise en compte en cas de dossier incomplet.

- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4 – CATEGORIES

- Les participants devront être

- Poussins (nés en 2008/2009) pour le 1 km,

- Benjamins (nés en 2006/2007) pour le 2 km,

- Minimes au minimum (nés en 2005 et avant) pour le 5 Km

- Cadet au minimum (nés en 2003 et avant) pour le 10 Km

- Un classement minime, cadet, junior, espoir, senior et vétéran sera effectué pour le 5 et le 10 km.

- **Pas de classement pour les 2 « Courses Jeunes » de 1 et 2 km**, ni pour les marches.

5 – RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait sera possible sur place le 21 Juillet 2019 de 08h30 à 11h00, sur présentation d'une pièce d'identité.

- Un dossard personnalisé est offert pour les inscriptions enregistrées avant le 15 Juillet.

- Le dossard personnalisé n'est pas garanti pour les inscriptions sur place

- La signature de la feuille d'émargement vaut l'acceptation du règlement et dégage l'organisation des responsabilités pénales.

6 – ASSURANCE INDIVIDUELLE ET COMPORTEMENT – SECURITE – RESPONSABILITES

- La sécurité est assurée par des autorités de Police et des signaleurs.
- Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une dérogation de l'organisateur.
- Les concurrents de la course auront un délais **maximum de 1h00 pour effectuer le parcours de 5 Km** jusqu'à la ligne d'arrivée, de **1h30 pour le 10km**. Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs seront déclarés « hors délais » signifiant SANS APPEL leur mise hors course. Tout coureur décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
- Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.
- Les coureurs ne sont pas assurés par l'organisation qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Les éventuels incidents seront retransmis par les signaleurs au responsable de la sécurité, qui fera si nécessaire appel au poste de secours présent à l'arrivée ou à l'équipe mobile de secours ou en cas d'urgence absolue au Centre de Secours des Pompiers de Quiberon.
- La cession du dossard est strictement interdite, elle dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité, l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas classé. De même, Les coureurs sont tenus de se soumettre aux règles du code de la route.
- En cas d'abandon, le concurrent sera tenu de remettre son dossard aux membres de l'organisation.